

● (2022)

De même, les dispositions relatives à la recherche et au développement sont très importantes, surtout si l'on y ajoute l'annonce faite cet après-midi par le ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie (M. Buchanan). Les entreprises canadiennes qui veulent investir dans d'importants projets de recherche et de développement pourront maintenant dépenser seulement 20c. net pour chaque dollar investi, grâce au crédit de 150 p. 100 prévu par ce bill. Ce programme durera dix ans. Je crois savoir qu'il est l'un des plus généreux du monde. Il est certain qu'à l'époque où notre économie et notre industrie tout entières se réorganisent pour pouvoir rivaliser avec le monde entier, il nous faut offrir un stimulant de ce genre, que ce soit à l'industrie de l'automobile ou toute autre industrie qui doit rivaliser avec ses concurrents étrangers autant que nationaux. La recherche et le développement sont essentiels à ces industries.

Le crédit d'impôt à l'investissement qui a été étendu l'année dernière à la recherche et au développement et qui a été augmenté de 7.5 p. 100 dans des régions comme l'Ontario et de 10 p. 100 dans les provinces maritimes, ajouté aux dispositions de ce bill et à l'annonce faite aujourd'hui par le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie constituent d'importants progrès.

Une autre disposition très importante du projet de loi que j'approuve comprend des modifications au régime enregistré d'épargne-retraite qui assouplissent les moyens de faire des épargnes en prévision de la retraite, afin que ceux qui prennent leur retraite n'aient pas à toucher si tôt leurs épargnes car s'ils jouissent d'autres sources de revenu, ils peuvent les répartir sur une plus longue période jusqu'à ce que leurs impôts à titre de citoyens âgés soient réduits sensiblement.

Les dispositions concernant la production du pétrole et du gaz dans l'Ouest sont également importantes. Il y a eu un revirement remarquable de la situation en ce qui concerne la prospection et l'exploitation du gaz naturel depuis quatre ou cinq ans. Il y a quelques années, nous apprenions qu'il pourrait y avoir des pénuries de gaz naturel en 1978-1979. En fait, les mesures politiques adoptées à l'époque en vue d'accroître la production de gaz naturel en BTU au même niveau que la production de pétrole brut ont permis d'emmagasiner d'importantes quantités de gaz naturel en Alberta, de sorte que nous n'avons pas à recourir actuellement au gaz plus coûteux des îles de l'Océan arctique.

Les dispositions de ce projet de loi portent sur trois points différents: premièrement, fournir une allocation d'épuisement de \$1 pour chaque \$2 consacrés à améliorer les procédés de récupération. Environ 65 p. 100 des gisements souterrains de pétrole ne sont pas récupérés au stade actuel de la technologie. Ce stimulant permettra à l'industrie pétrolière de pousser plus loin la recherche et le développement dans le domaine de la récupération. De même, dans le cas des réserves de pétrole non conventionnelles, comme les sables bitumineux et le pétrole lourd, la déduction pour épuisement passera de 25 à 50 p. 100. De plus, les raffineries de pétrole lourd seront imposées au même taux que les autres installations manufacturières.

Au cours d'une récente séance du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a décrit

### *Impôt sur le revenu—Loi*

les perspectives qui s'ouvraient aux usines de traitement des sables bitumineux et aux raffineries de pétrole lourd qui exploitent les immenses réserves de l'Alberta et de la Saskatchewan et il a dit que les deux usines actuelles de la Syncrude et de la GCOS, qui seront probablement améliorées, et les autres raffineries de sables bitumineux et le pétrole lourd extraieront dans huit ou dix ans 750,000 barils de pétrole par jour des gisements de l'Alberta et de la Saskatchewan. Lorsqu'on songe que les gisements contiennent quelque 200 milliards de barils de pétrole et que la technologie actuelle ne nous permet d'en extraire que 37 ou 38 milliards, les stimulants offerts dans le but de mieux exploiter ces ressources arrivent à point parce que les sociétés, telles la Shell et la Imperial Oil, ainsi que les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan essaient actuellement d'investir dans le développement de ces ressources.

Prenons le projet Syncrude, une grosse usine de traitement dans laquelle le gouvernement fédéral et les gouvernements de l'Alberta et de l'Ontario ont investi ensemble quelque 600 millions de dollars, il va rapporter gros à ces trois gouvernements qui se partagent 37 p. 100 de la mise de fonds, mais qui vont recevoir 77 p. 100 des recettes. On estime à quelque 25 milliards de dollars les recettes qu'ils vont réaliser au cours des 25 prochaines années. Le gouvernement fédéral aura récolté environ 3.5 milliards de dollars en taxes lorsque le projet arrivera à terme. Le gouvernement de l'Alberta recevra quelque 13 milliards de dollars en redevances et ce placement rapportera environ 2 milliards et demi aux trois paliers de gouvernement dont les recettes s'élèveront à 19 milliards de dollars, soit environ 77 p. 100.

Mais le gouvernement a évidemment pour politique de ne pas tout faire lui-même, mais de laisser l'entreprise privée investir dans un projet de ce genre, c'est-à-dire l'exploitation des sables bitumineux et des huiles lourdes. Il a donc consacré des sommes considérables à la recherche avec la province de la Saskatchewan pour mettre au point la technologie nécessaire à l'exploitation des huiles lourdes.

Bien sûr, l'élément le plus important du bill C-56 est probablement la réduction de 3 p. 100 de la taxe de vente, réduction qui, semble-t-il, aurait déjà des répercussions fort positives dans des provinces comme l'Ontario où, dit-on, les ventes d'automobiles se seraient accrues considérablement. Pour l'achat d'une voiture valant \$6,000, la réduction de la taxe de vente représente une économie de \$180. Il y a lieu de féliciter le ministre des Finances (M. Chrétien) d'avoir eu le courage d'inclure cette innovation dans son budget et d'avoir d'abord pris soin de consulter les provinces dans le but de déterminer de quelle façon on pourrait alléger le fardeau fiscal des particuliers et des sociétés pour stimuler directement l'économie. En faisant économiser aux gens \$100 ou \$150 sur l'achat d'un gros appareil ou d'une voiture, cette mesure constitue un puissant stimulant.

D'après notre constitution, le domaine de la taxe de vente relève, bien sûr, des provinces, et c'est pourquoi avant d'adopter de telles mesures, nous avons établi des liens étroits de consultation et de collaboration avec les provinces. Le ministre des Finances n'a rien négligé pour tenter d'entrer ainsi en consultation avec les gouvernements provinciaux, tout en respectant le caractère confidentiel que revêt la préparation du budget. Il s'agissait d'un exercice très délicat, mais je crois